

L'an deux mille dix-sept, le Bureau légalement convoqué le 16 janvier 2017 s'est réuni le mardi 24 janvier 2017 à 18 heures 30 à la salle de réunion de la piscine intercommunale à Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

ORDRE DU JOUR :

❖ DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU

1. Tarifs du service déchets
2. Tarifs de la redevance spéciale
3. Tarifs du marché couvert
4. Tarifs du bus et du minibus
5. Tarifs de la piscine
6. Tarifs de mise à disposition du gymnase de Châtenois
7. Tarifs de l'école de musique
8. Tarifs du cinéma
9. Tarifs des bibliothèques
10. Tarifs du Trait d'Union et de la Scène Ernest Lambert
11. Tarifs des locations de salles
12. Tarifs des encarts et emplacements publicitaires
13. Tarifs des services périscolaires de l'école de Martigny
14. Divers

❖ DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU

1. Préparation du conseil du 31 janvier 2017 - ordre du jour :

- Adoption du règlement intérieur de la communauté
- Désignation des membres des commissions thématiques
- Composition de la commission de délégation de service public
- Modification des statuts de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges
- Désignation des représentants au comité de direction de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges
- Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Composition de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (COLOSS)
- Composition du comité technique et du comité de pilotage du PLUI
- Composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité
- Composition de la commission Intercommunale Droit de Prémption Urbain
- Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Désignation de représentants au PETR de l'Ouest des Vosges
- Désignation de représentants au SMD des Vosges
- Désignation de représentants à l'EPAMA
- Désignation de représentants au Syndicat d'Informatisation des Communes
- Désignation de représentants au Syndicat Mixte de la Vallée du Mouzon Moyen

- Désignation de représentants au Syndicat de mise en valeur de la vallée de la Meuse
- Désignation de représentants au GAL de l'ouest vosgien
- Désignation de représentants au conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Ouest Vosgien
- Désignation de représentants à la mission locale de la plaine des Vosges
- Désignation de représentants à la Plate-Forme d'Initiative Locale Centre Ouest Vosges
- Désignation de représentants au conseil d'administration du Lycée Pierre et Marie Curie de Neufchâteau
- Désignation de représentants au conseil d'administration du collège de Liffol-le-Grand
- Désignation de représentants au conseil d'administration du collège de Châtenois
- Transfert du centre culturel de Châtenois
- Transfert de la micro-crèche de Châtenois
- Transfert du Tennis de Châtenois
- Transfert du service de portage de repas de Liffol-le-Grand
- Transfert de la bibliothèque d'Attignéville
- Transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage de Neufchâteau
- Retrait du Schéma de Cohérence Territoriale SUD 54
- Intégration de la commune d'Aroffe aux périmètres du SMD, du SMIC, du PETR et de l'EPAMA
- Détermination des attributions de compensation provisoires pour 2017
- Bases minimum de CFE Exonération de CFE et de CVAE pour les créations et reprises d'entreprises
- Exonération de taxe foncière pour les créations et reprises d'entreprises
- Exonération de CFE pour les professionnels de santé
- Création du Comité Technique et désignation des représentants de la collectivité
- Création Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et désignation des représentants de la collectivité
- Convention de mutualisation avec la commune de Châtenois
- Convention de mutualisation avec la commune d'Attignéville
- Création d'un Comité technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- Régie de transport : facturation de la pénalité départementale appliquée aux familles
- Prescription de la 4^{ème} modification simplifiée du PLU de Neufchâteau
- Modification des statuts du syndicat mixte de mise en valeur de la vallée de la Meuse
- Vente de terrains – zone de Coussey
- Avenant n°1 à la convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)
- Avenant au protocole ANAH pour la commune d'Aroffe
- Adhésion à l'association des territoires associés au sillon lorrain

2. Divers

Présents : M. Simon LECLERC : Président.

M Guy SAUVAGE – M Régis RAOUL — M Patrice NOVIANT – M Cyril VIDOT – Mme Dominique HUMBERT – Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX – Mme Mireille KOZIC-REGENT– M Jean-Marie BIGEON – Mme Jenny WILLEMIN - M Jean-Luc JEANMAIRE – M Bernard ADAM – M André HANNUS – Mme Elisabeth CHANE – M Daniel COINCE – M Yvon HUMBLOT – M Stéphane LEBLANC – M Joël BRESSON – M Didier POILPRE – M René MAILLARD – M Gilbert DEFER – M Claude MARSAL – Mme Anny BOUDIN – Mme Monique SIMONET – M Jean SIMONIN – Mme Dominique BOUTON – M Denis ROLIN – M Claude THIERY – M François FAUCHART – M Didier MAGINEL – M Elphège BARRAT – M Michel LALLEMAND.

Absents excusés : M Claude PHILIPPE - M Jean-Philippe HOUDINET – M Damien LARGES.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 33

Votants : 33

1. TARIFS DU SERVICE DECHETS

2017-17

PRESTATION	OBJET	PROPOSITION TARIFS 2017	TARIFS 2016
Compostage des déchets verts	Traitement des déchets verts sur la plateforme de compostage (SPIC)	31,9 €HT/tonne	CCBN : 31.9 €HT/T Produits : 41 100 €HT CCPC : pas ce service
Compostage des boues d'épuration	Traitement des boues de la station d'épuration de Neufchâteau sur la plateforme de compostage (SPIC)	239 €HT/tonne de matière sèche	CCBN : 239€HT/T Produits : 38 000 €HT CCPC : pas ce service
Transit des ordures ménagères	Gestion du quai de transit pour le compte du Syndicat Mixte des Déchets des Vosges (smd) (Service Public à Caractère Industriel et Commercial) SPIC	12,26 €HT/tonne	CCBN : 11€HT/tonne Produits : 73 000 €HT CCPC : pas ce service
Location de bennes aux particuliers	Mise à disposition temporaire de bennes aux particuliers	Service rendu, sous réserve de disponibilité du service : Location : 100 €/jour Traitement : 50 €/benne si déchets non triés	CCBN : Location : 10 €/jour, 50 €/semaine En sus, 50 €/ vidage Traitement : Si déchets non triés, traitement facturé 10 €/tranche de 200kg Produits : 1 500 € CCPC : 100€/jour, 150€/we
Bacs OM à remplacer	Facturation du remplacement de bac OM si casse liée à l'usage du bac ou si bac de moins de 15 ans	Prix coûtant Bac 120L : 26,16 € Bac 240L : 33,96 € Bac 330L : 53,16 € Bac 660L : 122,76 € Bac 750L : 125,16 €	CCBN Bac 120L : 17,50 € Bac 240L : 25 € Bac 330L : 44 € Bac 660L : 108 € CCPC Bac 240l : 30€ Bac 750l : 180€
Vente de compost de boues	Vente de compost de boues normé aux agriculteurs	4 €HT/tonne	CCBN : 4 €HT/tonne Produit : 1 200 €HT CCPC : pas ce service
Vente de compost de déchets verts	Vente de compost de déchets verts aux particuliers	10€/m3	CCBN : 10 €/m3 CCPC : pas ce service
Vente de composteurs	Revente de composteurs à tarif préférentiel aux particuliers	25€ le composteur et ses accessoires 7€ le lombricomposteur	CCBN : 20 €/composteur + tige + bio-seau ou 7 €/ lombricomposteur Produits : 1 200 € CCPC : 25€
Carte d'accès aux déchèteries	Facturation du renouvellement d'une carte d'accès (si perte ou	5€/carte	10 €/carte

	vol) pour les déchetteries de Châtenois et Rainville		
--	--	--	--

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 33 voix pour,

- **D'ADOPTER** les tarifs tels que proposés dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

2017-18

2. TARIFS REDEVANCE SPECIALE

REDEVANCES SPECIALES	PROPOSITION TARIFS POUR ANNEE 2017	TARIFS 2016	
Facturation de la collecte et du traitement des déchets aux professionnels selon le volume de bacs collectés (au-delà d'un seuil) <i>Groupe de travail déchets a proposé le seuil de 660 litres pour les ordures ménagères</i>	<u>Ordures ménagères</u> Pour les collectes en bacs (par camion OM) : 0,03 €/ litre <i>Soit :</i> <i>bac 120L : 187 €/an</i> <i>bac 240L : 374 €/an</i> <i>bac 330L : 515 €/an</i> <i>bac 660L : 1030 €/an</i>	<u>Ordures ménagères</u> CCBN 0,03 €/ litre Produit : 88 800€ Seuil : 1 100 litres	
	<u>Sacs jaunes</u> Gratuité	CCPC 0.033€/ litre Produit : 20 000 € Seuil : 240 litres	
	<u>Collectes en bennes</u> Pour les collectes en bennes (par camion ampliroll) : <ul style="list-style-type: none"> - location benne 10m3 : 79,13 €/mois - frais d'enlèvement : 52 €/rotation 	<u>Sacs jaunes</u> Gratuité CCBN et CCPC	
			<u>Collectes en bennes</u> CCBN : tarifs identiques CCPC : pas ce service

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 33 voix pour,

- **D'ADOPTER** les tarifs tels que proposés dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

2017-19

3. TARIFS DU MARCHÉ COUVERT

Les tarifs pratiqués par l'ancienne CCBN pour le marché couvert de Neufchâteau sont les suivants :

- Le mètre linéaire de l'emplacement est facturé à 50 centimes d'euros : une cellule (5 mètres) vaut par conséquent 2,50 euros et une cellule double (10 mètres) vaut 5 euros
- Chaque emplacement est doté d'un compteur pour évaluer la consommation d'eau et d'électricité de chaque utilisateur.

Les droits de place sont encaissés chaque samedi par le régisseur du marché couvert, en même temps que l'encaissement des commerçants du marché extérieur de Neufchâteau.

La facturation des fluides est adressée annuellement aux commerçants, sauf dans les cas de grosses consommations (chambre froide installée, besoins plus importants...) qui peuvent faire l'objet d'une facturation semestrielle ou trimestrielle à la demande du commerçant concerné.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 33 voix pour,

- **DE CONSERVER** les tarifs pratiqués pour les droits de place, à savoir :
 - o Le mètre linéaire de l'emplacement est facturé à 50 centimes d'euros : une cellule (5 mètres) vaut par conséquent 2,50 euros et une cellule double (10 mètres) vaut 5 euros
- **DE CONSERVER** la facturation des fluides selon les consommations de chaque cellule

2017-20

4. **TARIFS DU BUS ET DU MINIBUS**

- **Le bus intercommunal : Un service aux scolaires et associations**

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est autorité organisatrice de transport de second rang d'un circuit de ramassage de collégiens vers le Collège de Châtenois, pour le compte aujourd'hui du Conseil Régional. Elle est payée pour cette prestation à un coût défini par les parties à la convention.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien détient un bus de 59 places dont 4 sièges rabattables, une place accompagnateur, une place chauffeur, qu'elle choisit de mettre à disposition de façon large sur l'ensemble de son territoire aux écoles et associations. Elle compte ainsi faciliter l'éducation et les activités associatives pour contribuer au dynamisme local.

Dans l'attente de la révision du règlement d'utilisation du bus et de l'approbation de ce dernier, il convient de délibérer sur les tarifs de mise à disposition du bus intercommunal pour les demandes de réservation qui arrivent.

Pour le dépassement d'horaire et les nécessités de remplacement du circuit régulier lors des sorties gratuites et pour toutes les autres sorties à demi-tarif ou payantes, il convient de délibérer sur des tarifs.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Tarifs	Ancien tarif	Nouveau tarif
Coût au km	1.10	1.10
Coût horaire du chauffeur	17.50	17.50
Coût carburant	Au réel http://www.prix-carburants.gouv.fr/	Au réel http://www.prix-carburants.gouv.fr/
Remplacement circuit de ramassage pour le collège par un autre prestataire de transport	27	35
Remplacement d'une sortie piscine scolaire	100	100

- **Le minibus associatif :**

La CCOV met à disposition des associations sportives du territoire un minibus 9 places pour les déplacements sportifs des équipes en compétition ou en stage.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants (identiques aux tarifs de la CCBN):

- 0,20 euros du kilomètre au-delà de 300 kilomètres parcourus par déplacement.
- 30€ par jour de retard par rapport à la date prévue de retour du minibus, au cas où le retard porte préjudice à une association ayant réservé le véhicule, le montant de la pénalité sera calculé sur la base du coût de réservation journalier d'un véhicule de même type dans le secteur privé,
- Un chèque de caution, d'un montant de 2000 € doit être établi à l'ordre du trésor public et remis au Président de l'OMS cosignataire de l'état des lieux.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 33 voix pour,

- **D'ADOPTER** les tarifs tels que proposés ci-dessus.

2017-21

5. TARIFS DE LA PISCINE

La communauté de Communes de l'Ouest Vosgien gère la piscine Gabriel Bodenreider de Neufchâteau. En raison de la fusion, il est nécessaire de fixer les tarifs de l'équipement.

Il est proposé de maintenir les tarifs inchangés (révisés en 2016), à savoir :

- **TARIFS PUBLIC**

	Tarifs	Abonnements (12 entrées)
ENTREES PUBLIC		
Résidents Communauté de Communes		
Adultes	3.00	30.00
Enfants de + 12 ans	2.50	25.00
Enfants de 6 à 12 ans	2.10	21.00
Étudiants, chômeurs (sur présentation de justificatifs)	2.50	
Famille nombreuse (mini 3 enf.)	2.10	
Groupes de 10 personnes (colonies ou centres aérés)	1.30/ personne	
Résidents extérieurs		
Adultes	4.00	40.00
Enfants de 6 ans et +	3.10	31.00
Étudiants, chômeurs (sur présentation de justificatifs)	2.50	
Famille nombreuse (mini 3 enf.)	2.10	
Groupes de 10 personnes (colonies ou centres aérés)	2.50/ personne	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
 COMPTE RENDU DE SEANCE DE BUREAU DU MARDI 24 JANVIER 2017

Cartes annuelles (pour tous les usagers)		
Enfants (-18 ans)		71.00
Adultes		109.00
Tarifs Spécifiques		
Groupes adultes (demande à caractère médico-social) Comités d'entreprises et amicales du personnel partenaire	2.50/ personne	
ESPACE FORME		
Résidents Communauté de Communes		
Forfait Sauna—Hamam—Piscine	7.10	71.00
Forfait Sauna - Hamam	4.70	47.00
Résidents extérieurs		
Forfait Sauna—Hamam—Piscine	9.10	91.00
Forfait Sauna - Hamam	5.20	52.00
Comités d'entreprises et amicales du personnel partenaire		
Forfait Sauna—Hamam—Piscine	5.90	59.00
Forfait Sauna - Hamam	3.90	39.00
ANIMATIONS		
Leçons de natation Résidents Communauté de Communes		
Forfait 5 séances enfants de 6 à 14 ans		30.00
Forfait 5 séances adultes		35.00
Leçons de natation Résidents extérieurs		
Forfait 5 séances enfants de 6 à 14 ans		35.00
Forfait 5 séances adultes		40.00
Aquagym, aquabike, palmes, bébés nageurs et canetons		
Forfait Aquagym (1 séance par semaine hors vacances)		65.00 / trimestre
Aquagym à la séance (période de vacances)		6.50/séance
Forfait aquabike (1 séance par semaine hors vacances)		95.00€/ trimestre
Aquabike à la séance (période vacance)		9.5€/séance
Supplément aquabike (en sus de l'entrée)		4€/entrée
Forfait Palme (1 séance par semaine hors vacances)		50.00 / trimestre
Aquagym femmes enceinte	7€/séance	

Forfait bébés nageurs (10 séances)		70.00
Forfait Canetons (10 séances) (enfants de 3 à 6 ans)		70.00

- **TARIFS SCOLAIRES :**

- Tarif des écoles primaires extérieures du territoire : 2.80€/élève
- Tarif des établissements secondaires et supérieurs de la CCOV : 16.50€/séance + 1.1€/élève au-delà de 15 élèves
- Tarif des établissements secondaires et supérieurs hors-CCOV : 28.50€/Séance + 1.9€/élève au-delà de 15 élèves
- Absence sans justification pour les établissements secondaires et supérieurs : 25€/séance

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 33 voix pour,

- **D'ADOPTER** les tarifs tels que proposés ci-dessus.

6. **TARIF DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE DE CHATENOIS**

2017-22

La CCOV a repris la convention par laquelle le Collège de Châtenois s'engage à participer annuellement aux coûts de fonctionnement du gymnase de Châtenois en fonction du taux d'occupation par celui-ci.

Le coût de la mise à disposition est le suivant :

	2017	2016
Assurance	580,00 €	
Charges eau	928,04 €	
Charges électricité	7 981,38 €	
Entretien chaudière, chauffage	2 709,18 €	
Frais marché chaufferie	790,68 €	
Charges télécommunications	270,96 €	
Charges personnel*	5 620,27 €	
	18 880,51 €	28 761,50 €
Taux d'occupation Collège fourni par la Mairie de Châtenois année 2015/2016	32%	32%
Frais de location Collège	6 041,76 €	9 203,68 €

*Services entretien/administratif/technique

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 33 voix pour,

- **DE RETENIR** le tarif de la mise à disposition 2017 tel que proposé ci-dessus.

2017-23

7. TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'école intercommunale de musique a pour mission principale la formation artistique des amateurs. Au-delà des activités d'enseignement, l'école de musique participe à la vie culturelle du territoire en allant à la rencontre des publics et permet une découverte artistique à tous les élèves. Elle propose des tarifs en fonction des quotients familiaux.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien de fixer les tarifs selon les dispositifs visés ci-dessous :

Type de tarifs	Quotient familial 1	Quotient Familial 2	Quotient familial 3
Eveil Musical	70€	80€	90€
Eveil extérieur (hors CC)	130€		
Forfait Enfant	130€	140€	150€
Forfait Enfant extérieur (hors CC)	205€		
Forfait Adulte	160€	170€	180€
Forfait Adulte Extérieur (hors CC)	220€		
Ensembles	70€	80€	90€
Ensembles extérieur (hors CC)	100€	110€	120€

Quotients familiaux :

Quotient 1 : inférieur à 8500€ / Quotient 2 : entre 8500 € et 15 000€
 / Quotient 3 : supérieur à 15 000€

Spécificités tarifaires :

- **Gratuité** pour les élèves inscrits à l'harmonie municipale ou à la batterie fanfare de Neufchâteau et Liffol le Grand (le deuxième instrument donne lieu à facturation)
- **Tarifs dégressifs pour les membres d'une même famille :**

	Communauté de Communes	Hors CC
2^{ème} inscription	Moins 20€	Moins 10€
3^{ème} inscription	Moins 35€	Moins 15€
4^{ème} inscription	Moins 50€	Moins 20 €
5^{ème} inscription	Moins 60€	Moins 30€

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 33 voix pour,

- **D'ADOPTER** les tarifs tels que proposés ci-dessus.

2017-24

8. TARIFS DU CINEMA

Le cinéma Scala compte 145 places sur deux étages, et est ouvert du lundi au dimanche (fermé le jeudi sauf pendant les vacances scolaires). Le Scala vous propose également un service de vente de pop-corn et confiseries ainsi que des boissons chaudes et froides. Il propose des films d'auteurs comme des films commerciaux dans une programmation variée et pour tous les publics.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de Communes de l'ouest vosgien de fixer les tarifs selon les dispositifs visés ci-dessous :

Tarifs séances de cinéma

T.1.	: TARIF NORMAL 2 D	7 euros
T.2.	: TARIF REDUIT 1 – 2D <i>(mercredi pour tous – moins de 25 ans – étudiants – demandeurs emplois)</i>	6 euros
T.3	: TARIF REDUIT PREFERENTIEL 1 – 2D <i>(carte cinéo : film non Art et Essai – cinécartes adultes, groupes de plus de 14 ans)</i>	5 euros
T.4	: TARIF REDUIT 4 – 2D <i>(carte cinéo film Art et Essai – cinécartes : moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi – groupes possédant la cinécarte – groupes de moins de 14 ans)</i>	4 euros
T.5	TARIF REDUIT 5 – 2 D <i>(contremarques comités d'entreprises)</i>	5 euros
T.6	TARIF REDUIT 3 – 2D <i>(scolaires – établir un arrêté pour les collèges au cinéma prix fixé à 2.50 euros – 3 par an)</i>	3 euros
T.7	TARIF REDUIT PREFERENTIEL 2 <i>(Etablir un arrêté par évènement (printemps et fête du cinéma, ciné cool – rentrée du cinéma)</i>	3.50 euros
T.8	TARIF NORMAL 3D	8 euros
T.9	TARIF REDUIT 1 3D <i>(mercredi pour tous – moins de 25 ans – étudiants – demandeurs d'emploi)</i>	7 euros
T.10	TARIF REDUIT PREFERENTIEL 1 – 3D <i>(carte cinéo : film non Art et Essai – cinécartes adultes, groupes de plus de 14ans)</i>	6 euros
T.11	TARIF REDUIT 4 3D <i>(carte cinéo film Art et Essai – cinécartes : moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi – groupes possédant la carte cinécarte – groupes de moins de 14 ans)</i>	5 euros
T.12	TARIF REDUIT 5 3D <i>(Contremarques comités d'entreprises)</i>	6 euros
T.13	TARIF REDUIT PREFERENTIEL 2 3D <i>(Etablir un arrêté par évènement (printemps et fête du cinéma, ciné cool, Rentrée du cinéma)</i>	4.50 euros
T.14	TARIF REDUIT 3 3D <i>(scolaires)</i>	4 euros

Tarif Comédie Musicale : 16 euros (tarif plein) et **12 euros** (-25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, groupe cinécarte et carte cinéo)

Cinécarte : Le cinéma Scala propose aux spectateurs une carte annuelle qui permet de bénéficier de tarifs préférentiels tout au long de l'année.

Cinécarte adulte : 12€

Cinécarte - 25 ans, étudiants, sans emploi : 10€

Cinécarte famille : 20€

Cinécarte partenaire et associations : 50€

Cinécarte entreprises : 100€

(Validité de la carte: du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Vente annexe & Confiserie

Le cinéma Scala propose à la vente des confiseries, boissons, glaces et des affiches

Tarifs		
CONFISERIE/BOISSON		
Boissons chaudes	0,50€	
Boissons fraîches	0,50€/1€/1,10€/1,20€/1,50€	
Bonbons petit conditionnement, gâteau mini-conditionnement	0,50€/0,80€/0,95€ / 1€/1,05€/1,10€/1,15€/1,20€	
Barres chocolatées	1,40€/1,45€/1,50€/1,55€/1,60€/1,65€	
Gâteaux petites quantités	1,65€/1,70€/1,75€/1,80€/1,85€/1,90€	
Gâteaux paquets	1,95€/2,00€/2,05€/2,10€/2,15€/2,20€	
Plaquettes de chocolat	2,40€/2,45€/2,50€/2,55€/2,60€/2,65€/2,70€	
Conditionnements familiaux	2,90€/2,95€/3,00€/3,05€/3,10€/3,15€/3,20€	
Autres confiseries Sachets	4,00€/4,50€/5,00€	
Pop - Corn	2€ (petit) / 3€ (moyen)/ 5€ (grand) / 8€ (Géant)	
GLACES		
Esquimaux (magnum...)	2,30€/2,40€/2,50€/2,60€/2,70€/2,80€	
Cônes	2,30€/2,40€/2,50€/2,60€/2,70€/2,80€	
Petits pots (Ben & Jerry's, Häagen Dazs...)	3,40€/3,80€/3,90€/4,00€/4,10€/4,20€/4,30€/ 4,40€/4,50€/5€	
Glaces enfants	1€/1,10€/1,20€/1,30€/1,40€/1,50€/1,60€/1,70€/1,80€ 1,90€/2€/2,10€/2,20€/2,30€	
AFFICHES & PLV		
	Neuves	Utilisées
120x160	10€	8€
40x60	6€	4€
60x160	8€	6€
Kakemono	12€	
Totem	12€	

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 33 voix pour,

- **D'ADOPTER** les tarifs tels que proposés ci-dessus.

2017-25

9. TARIFS DES BIBLIOTHEQUES

- **TARIFS BIBLIOTHEQUE : Droit d'inscription annuel**

Le réseau de lecture publique propose un accès à tous les supports qui composent le fonds du réseau des bibliothèques.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de Communes de l'ouest vosgien de fixer les tarifs selon les dispositifs visés ci-dessous :

	Communauté de Communes	Autre commune (hors CC)
-14 ans	gratuit	6€
+ 14 ans	6€	12€
Collectivité	Gratuit	14€

Cette inscription permet à chaque inscrit d'emprunter dans n'importe quelle bibliothèque du réseau pour une durée de 3 semaines (renouvelable une fois) 5 documents : livres, livres sonores, revues, 2 DVD, 2 CD.

A noter, le recouvrement se fera à l'aide de tickets de différentes couleurs correspondant chacune à un tarif :

Ticket violet : 6€ correspondant aux inscrits de plus de 14 ans, résident de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et moins de 14 ans, résident hors de la Communauté de Communes

Ticket vert : 12 € pour les plus de 14 ans résidents hors de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Ticket orange : 14€ pour les collectivités et les écoles hors de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 30 voix pour et 3 voix contre

- **D'ADOPTER** les tarifs tels que proposés ci-dessus.

2017-26

10. TARIFS DU TRAIT D'UNION ET DE LA SCENE ERNEST LAMBERT

- **TARIFS DU TRAIT D'UNION/SCENE ERNEST LAMBERT : Billetterie et Mise à disposition :**

Le Trait d'Union et la Scène Ernest Lambert propose une programmation de spectacles et d'exposition qui mettent à l'honneur les différentes formes d'expression artistique.

En dehors de leur activité, les deux lieux sont régulièrement mis à disposition d'associations et organismes privés.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien de fixer les tarifs selon les dispositifs visés ci-dessous :

- **TARIFICATION DES MISES A DISPOSITION :**

Une mise à disposition gratuite par an est accordée à chaque association du territoire. Des conditions spécifiques peuvent être mises en place dans le cadre d'un projet en partenariat avec le Trait d'Union ou la communauté de communes.

- Salles de Spectacle

	Association CC (à partir de la 2 ^{ème} màd)	Association hors CC (à partir de la 1 ^{ère} màd)	Organisme privé (à partir de la 1 ^{ère} màd)
Soirée	50€	75€	750€
Journée	80€	100€	750€
Week-end: samedi, dimanche et jour férié	150€	300€	1000€

- Salles de spectacle et espace foyer/bar

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
 COMPTE RENDU DE SEANCE DE BUREAU DU MARDI 24 JANVIER 2017

	Association CC (à partir de la 2 ^{ème} màd)	Association hors CC (à partir de la 1 ^{ère} màd)	Organisme privé (à partir de la 1 ^{ère} màd)
Soirée	70€	90€	800€
Journée	100€	120€	900€
Week-end: samedi, dimanche et jour férié	170€	350€	1200€

- L'auditorium

	Association CC (à partir de la 2 ^{ème} màd)	Association hors CC (à partir de la 1 ^{ère} màd)	Organisme privé (à partir de la 1 ^{ère} màd)
Soirée	30€	60€	100€
Journée	60€	90€	200€
Week-end: samedi, dimanche et jour férié	90€	120€	300€

L'espace foyer bar

	Association CC (à partir de la 2 ^{ème} màd)	Association hors CC (à partir de la 1 ^{ère} màd)	Organisme privé (à partir de la 1 ^{ère} màd)
Soirée	50€	70€	400€
Journée	80€	100€	450€
Week-end: samedi, dimanche et jour férié	150€	320€	600€

- **TARIFICATION DES SPECTACLES ET SORTIES DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE**

Tarif A: 8€ tarif plein

Tarif B: 10€ tarif plein

Tarif C : 14€ tarif plein

6 € tarif réduit 1

8 € tarif réduit 1

10€ tarif réduit 1

4 € tarif réduit 2

6 € tarif réduit 2

7 € tarif réduit 2

Réduit 1 (12 à 25 ans, étudiants, carte ZAP, membre d'un CE, titulaire de la carte Cezam, groupe de plus de 10 personnes)

Réduit 2 (Enfants de – de 12 ans, Comité d'entreprise ou association partenaire avec un groupe de plus de 10 personnes)

Tarif solidaire : 3€ (demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA ou Allocataire AAH)

Très jeune public: 4€ / Soirée Festiguinch : 8 € / Soirée Métal: 6€ / Présentation des ateliers PTEA: 2€ / 5€ les petits potes et Irisé

Tarifs spéciaux/ hors abonnements:

Tarif tête d'affiche:

Tarif D : 20€ tarif plein - 15€ tarif réduit 1 et places en balcon

Tarifs Sorties Culturelles : le tarif groupe proposé par la structure d'accueil auquel s'ajoute 5€ de participation aux frais de transport

- **DE FIXER** le tarif de la demi-page de 2^{ème} de couverture à 500€.

De même, dans le cadre de la mise en place d'un minibus destiné aux associations sportives du territoire pour leurs déplacements, la communauté de communes a mis en place des contrats de sponsoring avec les annonceurs locaux afin de financer en partie le service et notamment la maintenance du véhicule.

Il est proposé aux membres du bureau :

- **DE DEFINIR** les tarifs suivants :
 - o Visuels publicitaires faces avant et arrière : 500€ pour 3 ans
 - o Visuels publicitaires de côtés :
 - Grand format : 1500€ pour 3 ans
 - Petit format : 700€ pour 3 ans

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 33 voix pour,

- **DE FIXER** les tarifs tels que proposés ci-dessus.

2017-29

12. TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES DE L'ECOLE DE MARTIGNY

Afin de répondre aux prérogatives de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), une modulation tarifaire des heures d'accueil du périscolaire est mise en place en fonction du coefficient familial (QF).

Cette tarification permet d'être subventionnée par la CAF sur l'heure de garderie.

Il est proposé au Bureau de retenir les tarifs suivants :

	QF inférieur ou égal à 850€	QF supérieur à 850€
GARDERIE	1.00€/heure	1.30€/heure
PRESTATION CANTINE	4.70€	4.80€
<i>Dont repas</i>	<i>3.80€</i>	<i>3.80€</i>
<i>Dont encadrement cantine</i>	<i>0.90€</i>	<i>1.00€</i>

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 33 voix pour,

- **DE FIXER** les tarifs tels que proposés ci-dessus.

Séance levée à 20h30.